Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FCP RICHELIEU CITYZEN
Part ID – FR0011630995
Richelieu Gestion - Groupe Compagnie Financière Richelieu

Objectifs et politique d'investissement

Classification : Actions des pays de l'Union européenne

Objectif de gestion : L'objectif de l'OPCVM est de rechercher une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence EURO STOXX® (dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée, par le biais d'une gestion discrétionnaire d'un portefeuille d'actions européennes sélectionnées en fonction d'une analyse financière et de critères extra-financiers ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

Politique d'investissement : La stratégie de cet OPCVM repose sur une gestion active, discrétionnaire et opportuniste visant à sélectionner, sur la base d'une analyse financière fondamentale et de critères extra-financiers ESG, des valeurs de sociétés cotées sur les marchés de l'Union européenne actives dans les secteurs suivants : santé, éducation, loisirs, sécurité, environnement et digitalisation.

La gestion met en œuvre une approche « best in class », qui vise à rendre éligible au portefeuille uniquement les 4 premiers quintiles de l'univers, soit les 80% d'émetteurs les mieux notés sur la base de critères ESG et ainsi à exclure les 20% d'émetteurs les moins bien notés. La part de l'OPCVM couverte par les critères ESG est fixée à un seuil minimum de 90% de l'actif net hors liquidités et assimilés (y inclus OPC monétaires). Ce filtre ESG est constitué sur des bases de données ou de notations extra-financières fournies par des prestataires tiers spécialisés.

Caractéristiques essentielles : L'OPCVM est en permanence investit à hauteur de 75% minimum de l'actif net en actions de tout pays au sein de l'Union européenne, sans contrainte de taille de capitalisation. L'exposition aux marchés actions pourra néanmoins être réduite jusqu'à 60% de l'actif net.

L'OPCVM peut également investir jusqu'à 25% de l'actif net en obligations, titres de créance, et instruments du marché monétaire, émis par des entités publiques ou privées de pays membres de l'Union européenne, de qualité équivalente à « *investment grade* », selon un processus interne d'appréciation, tout en conservant l'application des critères ESG.

L'OPCVM pourra enfin intervenir sur les instruments dérivés pour couvrir son actif et les titres intégrant des dérivés pour couvrir et/ou exposer son actif aux risques actions et de change. Son exposition globale pourra atteindre 110% de l'actif net, soit une surexposition maximale de +10% de l'actif net.

Autres informations :
La sensibilité globale du portefeuille de produits et instruments de taux est comprise entre 0 et +2,5.

Cette classe de parts distribue son résultat net et les plus-values nettes sont capitalisées et/ou distribuées.

Les souscriptions et rachats sont centralisés chaque jour ouvré de la bourse de Paris à l'exception des jours fériés légaux en France (J) jusqu'à 12h auprès du dépositaire. La valeur liquidative est déterminée le lendemain et le règlement intervient à J+2 ouvrés.

Ce fonds est éligible au PEA. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque faible, **Rendement potentiellement plus faible.**

A risque plus élevé, **Rendement potentiellement plus élevé.**

1	2	3	4	**5**	6	7

Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement « sans risque ». L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

L'indicateur ci-dessus reflète la volatilité de l'OPCVM sur 5 ans compte-tenu de son exposition aux marchés des actions de l'Union européenne. Il est calculé sur la base de l'historique des rendements de l'OPCVM et, à défaut d'historique suffisant, sur la base des rendements de son indicateur de référence.

Risques importants non suffisamment pris en compte par l'indicateur et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative :

Risque de crédit : il représente, pour les titres de créance et les instruments monétaires, le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. Ce risque est plus important pour les titres dits « spéculatifs ».

Risque de liquidité : risque lié à la part des investissements réalisée dans des instruments financiers pouvant présenter par nature et /ou selon certaines circonstances un niveau de liquidité relativement faible.

Risque lié aux instruments financiers à terme : risque lié aux variations des prix des instruments financiers à terme et à un effet d'amplification à la baisse ou à la hausse des mouvements de marché.

Risque de contrepartie : risque de non paiement d'un flux (ou d'un engagement) dû par une contrepartie avec laquelle des positions ont été échangées et des engagements signés.

Présentation des frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3% maximum
Frais de sortie	Néant
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, ces frais peuvent être réduits. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée ou de sortie.	

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,39 %

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	15% de la surperformance au-delà de l'indicateur de référence : EURO STOXX®

Les frais courants, basés sur les coûts de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2018, peuvent varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de performance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la section « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.richelieugestion.com.

Performances passées

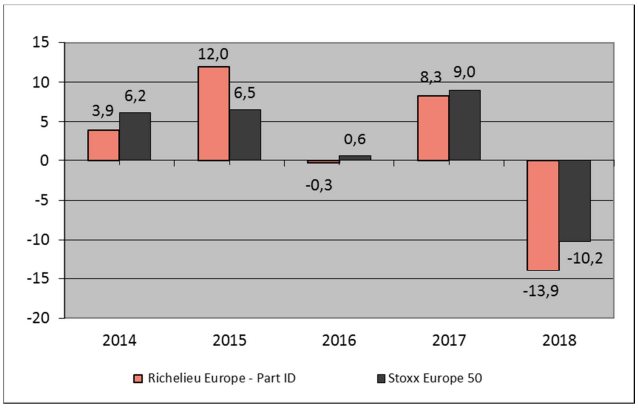

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances sont calculées déduction faite des frais et commissions prélevés par l'OPCVM.

La part ID de cet OPCVM a été créée 25 novembre 2013.

Les performances affichées sont calculées en euro.

L'indicateur de référence est calculé dividendes nets réinvestis.

En date du 4 novembre 2019, l'indicateur de référence a été modifié de STOXX® Europe 50 à EURO STOXX®.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Le dernier prospectus et la valeur liquidative sont disponibles sur le site internet www.richelieugestion.com. Les documents d'information périodique réglementaires sont adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de Richelieu Gestion 1-3-5 rue Paul Cézanne, 75008 PARIS.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.

La responsabilité de Richelieu Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM propose d'autres types de parts dont le détail est disponible dans le prospectus de l'OPCVM, ainsi que dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur qui lui est consacré, figurant sur le site internet www.richelieugestion.com.

Les parts de cet OPCVM n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis au bénéfice ou pour le compte d'une « *U.S. person* ».

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.richelieugestion.com ou sur simple demande écrite auprès de celle-ci.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
Richelieu Gestion est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 4 novembre 2019.